

REGLEMENT INTERIEUR AUC GYMNASTIQUE

1. FONCTIONNEMENT

L'Association est dirigée par un bureau directeur qui comprend : 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire

Le bureau Directeur est responsable de la partie administrative

Un directeur technique, salarié de l'association est responsable de la partie technique en relation avec les entraîneurs.

Le bureau et le directeur technique mettent en place la politique sportive de l'association

VIE DU CLUB

- Tous les gymnastes devront avoir leurs dossiers à jour pour participer aux entraînements.
- La cotisation est annuelle. Aucun remboursement en cours d'année ne pourra être effectué sauf si la gymnaste se blesse pendant un entraînement ou une compétition
- Les cours commencent et terminent à l'heure
Les horaires doivent être respectés car les retards perturbent les cours
Les entraîneurs se réservent le droit de ne pas accepter un gymnaste en cours si ce dernier est trop en retard et n'a pas prévenu
Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'heure, à la fin des cours
L'association n'est pas responsable des enfants en dehors de ses heures de cours
- En dehors de leurs heures de cours les gyms ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle d'entraînement
- Une tenue correcte et adaptée est exigée pendant les entraînements ; les cheveux doivent être attachés
Les bijoux sont interdits ; il est conseillé de ne pas laisser d'objet de valeur dans les vestiaires
L'association n'est pas responsable en cas de disparition
- L'association s'engage à prévenir en cas d'annulation des cours, mais les parents devront s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser son enfant
Les parents ou les gyms doivent prévenir l'entraîneur en cas d'absence
- Tous les gyms ont la possibilité de participer à des compétitions : celles-ci ne sont obligatoires mais à partir du moment où une gym s'est engagée, elle devra y participer sous peine de payer l'amande demandée par la Fédération (sauf si certificat médical).
Si une absence non justifiée perturbe le fonctionnement de l'équipe, cette gym pourra être exclue de l'association
Pour les compétitions par équipes le justaucorps du club est obligatoire
Le trajet pour se rendre sur les lieux de compétition est à la charge des parents
Les entraîneurs seront responsables des gyms que pendant le temps de compétition
- Les gyms s'engagent à respecter le matériel, les cours, les entraîneurs : un gym perturbateur pourra être exclu par décision du Comité directeur et des entraîneurs
- Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours : des journées « portes ouvertes » seront organisées au cours afin que ces derniers puissent observer les progrès de leurs enfants
- Pendant les vacances scolaires les cours sont annulés, ils sont remplacés par des stages payants (tarifs décidés en début de saison).